

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/10/2024 - 22843 - 2013 B 03551 - 433 975 224 - BPIFRANCE INVESTISSEMENT

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS SOUMISES A
L'ASSOCIE UNIQUE LE 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre,

Bpifrance Participations, société anonyme au capital de 18 321 572 986,96 euros dont le siège social est sis au 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 584 074 RCS Créteil, représentée par son Président-Directeur général, Monsieur Nicolas Dufourcq,

a été appelée, en sa qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **associé unique** »), à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président ;
- Nomination de Madame Camille Sutter en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Jérôme Gazzano en qualité d'administrateur ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique reconnaît qu'il a pu exercer son droit d'information.

Le Commissaire aux comptes a été informé en amont de l'ordre du jour des présentes décisions de l'associé unique.

* * *

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

• **Première décision (Nomination de Madame Camille Sutter en qualité d'administrateur)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer en qualité d'administrateur Madame Camille Sutter, de nationalité française, née le 26 mai 1987 à Schiltigheim (67300), domiciliée au 46 rue Bezout à Paris (75014), en remplacement de Monsieur Clément Robert, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui lui seront soumises en 2029, pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Madame Camille Sutter a d'ores et déjà accepté le mandat d'administrateur au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteinte d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

• **Deuxième décision (Nomination de Monsieur Jérôme Gazzano en qualité d'administrateur)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jérôme Gazzano, de nationalité française, né le 7 septembre 1990 à Avignon (84), domicilié au 4, place de la République à Saint-Ouen-sur-Seine (93400), en remplacement de Monsieur Arnaud Delaunay, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui lui seront soumises en 2029, pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

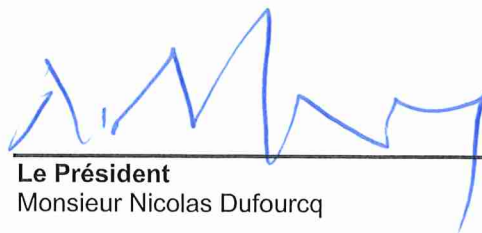
Monsieur Jérôme Gazzano a d'ores et déjà accepté le mandat d'administrateur au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Troisième décision (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies des présentes décisions pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises.



L'associé unique
Bpifrance Participations
représenté par Monsieur Nicolas Dufourcq



Le Président
Monsieur Nicolas Dufourcq